

Week-end « Marche nordique et Longe Côte » à Notre Dame de Monts Samedi 3 et Dimanche 4 juin 2023



Quand ? Du samedi 3 juin au dimanche 4 juin 2023

Où ? Centre de VACANCES AVEA LA POSTE à NOTRE DAME DE MONTS »,
Site : <https://www.grandsgites.com/gite-85-avea-dame-monts-3335.htm>

Comment ?

- Départ de Nantes samedi 3 juin à 8h30 – Durée du trajet environ 1h30
- Pour votre déplacement jusqu'à Notre Dame de Monts , privilégier le covoiturage, (Prévoir 10€00 par covoitureur).
- Retour le dimanche 4 juin en fin de journée
- Hébergement en chambres communes de 2 à 5 personnes (les couples ne sont pas assurés d'être en chambre de deux)
- Séjour en Pension Complète (dîner du samedi soir, petit déjeuner et pique nique du dimanche)
- L'encadrement sera effectué par 2 coachs ACH : Andrée Margely et Christian Jugeur
- Organisation par Christine Jugeur

Quel programme ?

samedi

- arrivée à 10h00 – puis départ pour une randonnée de 2 heures avec pique nique : chacun apporte son pique-nique,
- Longe côte : 2 créneaux horaires de 1 h ont été réservés : 14h et 15 h
Ils seront encadrés par l'École de Voile de Notre Dame de Monts.

dimanche

- petit déjeuner
- randonnée à la journée avec pique nique
- retour à Nantes en fin de journée.

Pour qui ?

- Réservé aux adhérent(e)s de l'ACH (et à leur conjoint si le nombre de places le permet)
- Pas de niveau de marche requis
- Priorité aux inscriptions avec longe côte car 2 créneaux ont été réservés.
- Limité à 30 participants, encadrement compris (mais avec un nombre de 28 participants minimum !)

**Tarif : 75 euros avec activité Longe Côte (prêt de combi inclus)
Tarif : 63 euros sans activité Longe Côte**

Les personnes qui désirent participer à ce séjour devront envoyer un mail à : christine.jugeur@gmail.com , en indiquant leur numéro de téléphone, et en précisant si Activité Longe Côte est choisie.

Le règlement du stage se fera :

- via PayAsso en une fois

- en 1 chèque à l'ordre de l'ACH (ou en chèques vacances).

Le paiement par Internet via le Crédit Mutuel Pay Asso permet, en cas d'annulation pour raison grave, de solliciter votre banque pour un remboursement des sommes pouvant être conservées par l'ACH.

Les tarifs étant calculés au plus juste en fonction du nombre de participants et dans le but de ne pas ajouter de surcoût aux autres participants, le remboursement des sommes déjà versées ne sera possible que si il y a un remplaçant en liste d'attente (toujours disponible) ET uniquement en cas de force majeure.

Pour toutes questions, contacter :

Christine JUGEUR 06 41 98 45 73